

Menace au couteau dans un collège de la Manche : l'enseignant suspendu trois mois



Un professeur de collège a été condamné pour avoir sorti en classe et devant une élève de 5e un petit couteau et des ciseaux. VINCENT MICHEL / ARCHIVES OUEST-FRANCE

Le tribunal correctionnel de Cherbourg (Manche) a condamné, ce mardi 4 novembre 2025, un professeur de collège pour avoir sorti un couteau en classe. Il est suspendu de ses fonctions trois mois et devra payer une amende.

Le 7 octobre 2025, le tribunal correctionnel de Cherbourg (Manche) convoquait un professeur d'histoire et d'éducation civique de 53 ans. Il était prévenu d'avoir, le 17 juin 2025 au collège de Flamanville, sorti un couteau en classe.

Voir aussi : [VIDÉO. Orelsan, Lecornu et retrouvailles... Les six infos à retenir de la semaine en Normandie](#)

Sur le banc des parties civiles : une collégienne de 12 ans et ses parents, qui avaient porté plainte à la gendarmerie de [Barneville-Carteret](#). Selon eux, l'enseignant avait sorti de son manteau un couteau et menacé leur fille qui n'avait pas répondu assez vite à une question sur les chiffres romains.

Lire aussi : [Il « voulait faire rire la classe » : à Flamanville, un prof a sorti un ciseau et un petit couteau](#)

Interdit d'exercer pendant trois mois et une amende de 1 000 €

Selon le prévenu lui-même, son geste relevait « **de l'humour, pour détendre l'atmosphère et faire sourire la classe** ». Son avocate, M^e Mesnil, avait précisé qu'il s'agissait « **d'un simple porte-clé dont son client se servait comme tournevis** ».

Le parquet avait requis « **trois mois de prison avec sursis et l'interdiction d'exercer son activité pendant six mois** ». Ce mardi 4 novembre 2025, le tribunal a condamné l'enseignant « **à une amende délictuelle de 1 000 € et à l'interdiction d'exercer son activité professionnelle pendant trois mois, avec exécution provisoire** », donc dès la sortie de l'audience.

L'enseignant n'est donc pas retourné en cours...